

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01 + HEBDOS

## QUÉBEC ENTEND RESSERRER L'ENCADREMENT DU SECTEUR FINANCIER

**Québec, le 12 novembre 2009** – « Notre gouvernement s'est engagé à offrir aux investisseurs québécois un meilleur encadrement et c'est dans cet esprit que nous déposons aujourd'hui un projet de loi qui répond à de nombreuses préoccupations soulevées notamment dans la foulée de la crise financière internationale et des récents scandales financiers », a déclaré le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, lors du dépôt du projet de loi n<sup>o</sup> 74, Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier.

Le projet de loi précise notamment l'application du principe de consécuité des peines en matière pénale. « À la lumière des récents scandales financiers et du questionnement des cours quant aux peines, il était opportun de venir préciser notre Code de procédure pénale », a affirmé le ministre des Finances.

Le projet de loi propose la modification de plusieurs lois touchant le secteur financier et vise notamment à :

- encadrer les agences de notation qui émettent des notes de crédit à l'égard des émetteurs;
- donner à l'Autorité des marchés financiers les mêmes pouvoirs d'intervention que la Société d'assurance-dépôts du Canada à l'égard des institutions de dépôts inscrites ayant un problème de solvabilité;
- préciser l'encadrement des assureurs étrangers exerçant au Québec pour la protection des assurés québécois;
- imposer des sanctions plus sévères pour un meilleur respect de la réglementation du secteur financier;
- encadrer la vente des garanties de remplacement automobile et mieux baliser la distribution des produits d'assurance sans représentant;
- modifier le Code de procédure pénale afin de codifier le principe de consécuité des peines.

« Le secteur financier est en constante évolution ce qui oblige les gouvernements de par le monde à être constamment à l'affût et à intervenir rapidement afin de faire face aux nouvelles réalités. Si le projet de loi est adopté, nous deviendrons la première province au Canada à donner suite aux travaux du G-20 concernant l'encadrement des agences de notation », a souligné le ministre des Finances.

Il a conclu : « Il y a derrière ce projet de loi une volonté. Celle de poursuivre nos actions afin de renforcer la protection et la confiance du public envers le secteur financier. »

- 30 -

**Source :** Catherine Poulin  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
et ministre responsable de la  
région de Montréal  
418 643-5270  
514 873-5363